



Pierre Chiffelle

Conseiller d'Etat

Chef du Département des institutions  
et des relations extérieures

Comité de soutien à Gerhard Ulrich  
p/o Jean-Claude Simonin  
Sonnhalde 25  
2502 Bienne

*Lausanne, le 28 octobre 2002*

### **Jugement du 13 février 2002**

Mesdames, Messieurs,

J'ai bien reçu vos lignes du 11 septembre 2002 qui ont retenu toute mon attention.

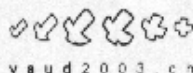
Vous me demandez d'intervenir afin de suspendre l'exécution de la peine d'emprisonnement prononcée à l'encontre de M. Ulrich dans le cadre du jugement mentionné en titre.

Je ne puis toutefois donner suite à cette requête. Cela reviendrait en effet à remettre en cause le bien-fondé du jugement susmentionné. Or, vous n'êtes pas sans savoir que la Constitution vaudoise, à son article 70, accorde une indépendance totale aux autorités judiciaires dans leurs attributions juridictionnelles. Le Conseil d'Etat, et a fortiori l'un de ses membres, n'est donc pas habilité à revoir un jugement rendu par un tribunal de ce canton. Si M. Ulrich estimait que la décision prise à son encontre était entachée d'irrégularités, il lui était loisible de la contester par la voie du recours. Pour ma part, je ne puis en aucune manière intervenir dans cette affaire sans violer le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs.

Par ailleurs, vous me demandez une entrevue afin de me rapporter les "éléments répréhensibles" que vous auriez entendus lors de l'audience de jugement concernant M. Ulrich. J'ai pour principe de ne pas refuser le dialogue avec les personnes qui le sollicitent. Cependant, je ne vois pas, en l'occurrence, quelle pourrait être l'utilité d'une rencontre avec les représentants de votre comité. En effet, encore une fois, je ne dispose d'aucune possibilité d'intervention dans ce dossier et ne pourrais donc vous être d'aucune aide, même si vous parveniez à me démontrer la réalité des irrégularités que vous alléguiez. En conséquence, il ne me semble donc pas nécessaire que nous nous rencontrions pour discuter de ce thème.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Chiffelle



1803-2003  
naissance d'un canton confédéré